



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 17 octobre 2023, à 19 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absence :

Jacques Lemire

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-231017-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-231017-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

CO-231017-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2023 À 18 H 49 ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2023 À 19 H

Il est proposé d'approuver :

1^o le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2023 à 18 h 49, tel que soumis;

2^o le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2023 à 19 h avec le remplacement, dans le titre et dans le dispositif de la résolution CO-230919-2.2, du numéro de la recommandation CCE-2022-001 par CCE-2023-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2023 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 septembre 2023 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-231017-2.1

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 AU 31 MARS 2024 (SD-2023-2743)

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-2.2

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2023-2476)

Il est proposé de tenir les séances ordinaires du conseil ordinaire, pour l'année 2024, aux jours suivants, à compter de 19 h :

16 janvier;
13 février;

19 mars;
16 avril;
14 mai;
11 juin;
2 juillet;
20 août;
17 septembre;
15 octobre;
12 novembre;
3 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-2.3

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 6 JUILLET 2023 (SD-2023-2705)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 6 juillet 2023.

CO-231017-2.4

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2023-2607)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1° réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenues les 13, 22 et 29 juin 2023;
- 2° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 28 juin 2023;
- 3° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 6 juillet 2023;
- 4° réunion de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie tenue le 14 juin 2023.

CO-231017-2.5

APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CMD-2023-003 CONCERNANT LE PLAN STRATÉGIQUE DE STATIONNEMENT URBAIN (SD-2023-2607)

Il est proposé d'approuver la recommandation CMD-2023-003 adoptée par la Commission de la mobilité durable le 6 juillet 2023 concernant le plan stratégique de stationnement urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-2.6**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LEMIRE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 VISANT À OFFRIR DES TROUSSES D'URGENCE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE - SUBVENTION DE 50 % (SD-2023-3011)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 19 septembre 2023 visant à offrir des trousseaux d'urgence de la Croix-Rouge canadienne - subvention de 50 %.

CO-231017-2.7**PROPOSITION DU CONSEILLER JACQUES LEMIRE DEMANDANT AU CONSEIL D'OFFRIR DES TROUSSES D'URGENCE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE - SUBVENTION DE 50 %**

Considérant que le réchauffement de la planète apporte des changements climatiques qui entraînent à leur tour des perturbations extrêmes de plus en plus fréquentes et sévères;

Considérant que la Ville de Longueuil a récemment été touchée par des catastrophes naturelles telles qu'un verglas, des pannes de courant, ainsi que des inondations;

Considérant que les citoyens doivent être mieux préparés pour faire face à ces catastrophes naturelles;

Considérant que la Ville de Drummondville offre un programme de subventions couvrant 50 % du coût des trousseaux d'urgence depuis 2019, avec une demande en augmentation chaque année;

Considérant que la Ville de Saint Laurent offre également une subvention équivalente à 50 % du coût des trousseaux d'urgence jusqu'à un maximum de 175 \$ par résidence;

Considérant que la Ville de Longueuil aurait avantage à offrir une solution proactive qui favorisera la sécurité et une meilleure préparation des citoyens face aux dérèglements climatiques;

Considérant que la Croix-Rouge s'avère à être un excellent partenaire potentiel pour la Ville de Longueuil;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'approuver la proposition de M. Jacques Lemire, conseiller municipal à la Ville de Longueuil, que la Ville offre un programme subventionné à 50 %, en partenariat avec la Croix-Rouge canadienne, aux citoyennes et citoyens qui désirent se procurer une *Trousse d'urgence 72 heures* permettant de faire face à des événements de détresse.

Il est proposé que la Ville de Longueuil détermine le plafond de la subvention maximale pour chaque résidence de la ville.

M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 0 Contre : 14

REJETÉE

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

Mme Lysa Bélaïcha, MM. Jonathan Tabarah et Karl Ferraro quittent leur siège.

CO-231017-4.1

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU TRÉSORIER VISANT DES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2023-2801)

Il est procédé au dépôt des états comparatifs du trésorier, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, portant sur les revenus et dépenses projetés pour l'année 2023 ainsi que sur les revenus et dépenses au 31 juillet 2023, visant des compétences locales.

CO-231017-4.2

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À PLEIN SUD, CENTRE D'EXPOSITION ET D'ANIMATION EN ART ACTUEL À LONGUEUIL (SD-2023-2770)

Il est proposé d'octroyer à Plein Sud, centre d'exposition et d'animation en art actuel à Longueuil une aide financière de 20 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation de son projet *découvrabilité numérique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-4.3

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CO-230321-4.3 INTITULÉE AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2024 (SD-2023-2919)

Il est proposé de modifier la résolution CO-230321-4.3 intitulée Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en

développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 afin de remplacer les années 2023-2024 par 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES, AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET SURPLUS AFFECTÉ VOIRIE MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 18 SEPTEMBRE 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-2977)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires, affectation d'excédent de fonctionnement non affecté et surplus affecté voirie apparaissant sur la liste du 18 septembre 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 14 062 879 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-4.5

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AU VOLET 2 AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DU PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAUX (PAPNM) (SD-2023-2683)

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau ;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées par la demande d'aide financière concernant un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

CONSIDÉRANT que le projet à réaliser est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

1° l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);

2° la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

Il est proposé :

1^o d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, au volet 2 *Amélioration de la sécurité* du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM);

2^o que la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-231017-6.1

MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-033 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION MAJEURE ET DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX DE LA PISCINE OLYMPIA (SD-2023-2376)

Il est proposé d'autoriser une dépense supplémentaire de 142 626,49 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée par le directeur des biens immobiliers au contrat APP-22-033 pour l'exécution de travaux de rénovation majeure et du système de traitement des eaux de la piscine Olympia, adjugé à Construction CPB inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-2376.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-231017-6.2

MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-154 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CHAMBLY, ENTRE LE BOULEVARD VAUQUELIN ET LA ROUTE 116 (SD-2023-2920)

Il est proposé d'autoriser une dépense supplémentaire de 304 404,13 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée par la directrice du Génie, au contrat APP-22-154 pour l'exécution de travaux de réfection et de réaménagement du chemin de Chambly, entre le boulevard Vauquelin et la route 116, adjugé à Les Entreprises Michaudville inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-2920.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-231017-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-077 POUR L'ACQUISITION DE POMPES À LA STATION DE POMPAGE KIMBER (SP-3) (SD-2023-2786)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-077 pour l'acquisition de pompes à la station de pompage Kimber (SP-3), au plus bas soumissionnaire conforme, KSB Pumps inc., pour un montant de 144 431,60 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-106 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES (SD-2023-2600)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-106 pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et de bordures, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Michaudville inc., pour un montant de 16 990 505,18 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-231017-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-109 POUR L'AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR QUATRE CAMIONNETTES (SD-2023-2867)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-109 pour l'aménagement d'équipement de déneigement pour quatre camionnettes, au plus bas soumissionnaire conforme, Innovation Spreadtek inc., pour un montant estimé à 143 386,91 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-115 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC MARCEL-SIMARD (SD-2023-2883)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-115 pour le réaménagement des terrains de tennis au parc Marcel-Simard, au plus bas soumissionnaire conforme, Gestion Dexsen inc., pour un montant de 1 623 713,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-085 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION PLATEFORME 10 ROUES AVEC GRUE (SD-2023-2948)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-085 pour l'acquisition d'un camion plateforme 10 roues avec grue, au plus bas soumissionnaire conforme, Camions Excellence Peterbilt inc., pour un montant estimé à 507 070,73 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-6.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-114 POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DU 24 JUIN 2024 ET DU 24 JUIN 2025 AU PARC DE LA CITÉ (SD-2023-1975)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-114 pour l'organisation des festivités de la Fête nationale du Québec pour les 24 juin 2024 et 24 juin 2025 au parc de la Cité, pour la période du 18 octobre 2023 au 31 décembre 2025, à G2 Productions event inc., pour un montant de 500 141,25 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-6.9**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2023 (SD-2023-2921)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats, comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'août 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-231017-6.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. CONCERNANT LES SERVICES DE COURTAGE POUR CAMIONNAGE DE NEIGE EN VRAC (SD-2023-2747)**

Il est proposé d'approuver l'entente de gré à gré avec le Poste de camionnage en vrac région 06 inc. concernant les services de courtage pour camionnage de neige en vrac, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, avec rémunération des abonnés au taux horaire prévu à la version en vigueur, à la date des services, au recueil des tarifs de transport de neige et glace du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la région 06 et selon les autres modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-231017-7.1**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 2 361 462 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2740)**

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre de la propriétaire de l'immeuble situé au 584, rue Briggs Est, d'acheter le lot 2 361 462 du cadastre du Québec, adjacent à cet immeuble, d'une superficie de 122,3 m², au montant de 13 750 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 31 mai 2023 et acceptée par l'acheteuse le 19 juin 2023;

2° de retirer le lot 2 361 462 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-231017-7.2**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 6 461 866 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE MOUNTAINVIEW (SD-2023-1900)**

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse d'Investissements Cleary inc., d'acheter le lot 6 461 866 du cadastre du Québec, situé sur la rue Mountainview et adjacent au lot 2 208 676, d'une superficie approximative de 209,8 m², pour un montant de 27 001,26 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 15 septembre 2023;

2° de retirer le lot 6 461 866 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-7.3**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LES 6 548 322 ET 6 548 323 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2928)**

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre du propriétaire de l'immeuble situé au aux 6075 et 6087, rue Germaine-Guèvremont, d'acheter les lots 6 548 322 et 6 548 323 du cadastre du Québec, adjacent à cet immeuble, d'une superficie de 196,4 m² et 10,1 m², localisés dans la zone H-589, au montant de 20 650 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division activités et transactions immobilières du 14 septembre 2023 et acceptée le 15 septembre 2023;

2° de retirer les lots 6 548 322 et 6 548 323 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-7.4

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9420-8584 QUÉBEC INC. PORTANT SUR LE LOCAL P33 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-2720)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec 9420-8584 Québec inc., faisant affaires sous le nom de C.Thai, portant sur le local P33 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-231017-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-1824 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC, CERTAINS PARCS DE STATIONNEMENT, PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE LONGUEUIL DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-2879)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1204 modifiant le Règlement 81-1824 ayant pour objet de décréter parcs de stationnement public, certains parcs de stationnement, propriétés de la Ville de Longueuil de l'ancienne Ville de Longueuil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1242 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS RELATIFS AUX RÉSEAUX CYCLABLES ET PIÉTONNIERS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-2951)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1242 ordonnant divers travaux et acquisitions relatifs aux réseaux cyclables et piétonniers et*

décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1246 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX RELATIFS À DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET INSTALLATIONS AQUATIQUES (SD-2023-3021)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le Règlement CO-2023-1246 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs à divers bâtiments municipaux et installations aquatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1248 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL (SD-2023-2952)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le Règlement CO-2023-1248 modifiant le Règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.5

ADHÉSION DE LA VILLE AU PROGRAMME D'EXCELLENCE POUR LA BIODIVERSITÉ DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT (SD-2023-2614)

Il est proposé d'autoriser l'adhésion de la Ville au Programme d'excellence pour la biodiversité de Réseau Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.6**AUTORISATION POUR LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES (SD-2023-2971)**

Il est proposé d'autoriser la constitution de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles, dont les limites du district commercial comprennent les adresses civiques suivantes :

- 1° les adresses impaires comprises entre 1 et 425, rue Saint-Charles Ouest;
- 2° les adresses paires comprises entre 22 et 520, rue Saint-Charles Ouest;
- 3° le 4, rue Saint-Charles Est;
- 4° les adresses paires et impaires comprises entre 300 et 320, rue de Longueuil;
- 5° les adresses paires comprises entre 100 et 116, rue Guilbault;
- 6° le 55, rue Sainte-Élisabeth;
- 7° les adresses impaires comprises entre 85 et 97, rue Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC ASPHALTE DIFFUSION CONCERNANT L'ORGANISATION DE FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC LES 23 JUIN 2024 ET 23 JUIN 2025 SUR LA RUE SAINT-CHARLES OUEST ET AU PARC ST. MARK (SD-2023-2881)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Asphalte diffusion concernant l'organisation des festivités de la Fête nationale du Québec, qui auront lieu les 23 juin 2024 et 23 juin 2025 sur la rue Saint-Charles Ouest et au parc St. Mark, pour la période du 18 octobre 2023 au 31 décembre 2025, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière de 180 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.8**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA LIGUE DE SOCCER MINEUR DE LONGUEUIL CONCERNANT LE DROIT D'USAGE DU CHALET LAURIER, SITUÉ AU 2099, RUE LAURIER (SD-2023-2504)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente avec La ligue de soccer mineur de Longueuil concernant le droit d'usage du chalet Laurier, situé au 2099, rue Laurier, lequel a pour objet d'octroyer à l'organisme une subvention additionnelle d'un montant n'excédant pas 10 968 \$, taxes

comprises, le cas échéant, pour l'année 2023 et d'un montant n'excédant pas 5 434 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.9

APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE CLUB DE SOCCER DE SAINT-HUBERT CONCERNANT LE DROIT D'USAGE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 4680, RUE QUÉVILLON (SD-2023-2553)

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente avec le Club de soccer de Saint-Hubert concernant le droit d'usage du bâtiment situé au 4680, rue Quévillon, lequel a pour objet d'octroyer à l'organisme une subvention additionnelle d'un montant n'excédant pas 22 490 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.10

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-2805)

M. Alvaro Cueto donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-231017-8.11

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1249 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-2805)

M. Alvaro Cueto procède au dépôt du projet de Règlement *CO-2023-1249 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-231017-8.12

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO 2017-974 RELATIF À LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTE (SD-2023-2520)

Mme Marjolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement CO 2017-974 relatif à la distribution de certains sacs d'emplette, sera présenté.

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-231017-8.13

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO 2017-974 RELATIF À LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTE (SD-2023-2520)

Mme Marjolaine Mercier procède au dépôt du projet de Règlement CO-2023-1238 modifiant le règlement CO 2017-974 relatif à la distribution de certains sacs d'emplette.

CO-231017-8.14

ABROGATION DE LA RÉOLUTION CO-230822-8.17 INTITULÉE APPROBATION DE L'ACCORD DE SUBVENTION À INTERVENIR AVEC LA VILLE ET SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN, POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA (SD-2023-2913)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a approuvé par sa résolution CO-230822-8.17 et soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour le projet La Fête du Canada 2023 dans l'arrondissement de Greenfield Park;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande à la Ville d'utiliser son modèle de résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil réitère sa volonté de conclure une entente de subvention d'un montant de 18 000 \$ avec Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé :

1^o d'abroger la résolution CO-230822-8.17 intitulée *Approbation de l'accord de subvention à intervenir avec la Ville et Sa Majesté Le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, pour l'organisation des festivités de la Fête du Canada*;

2^o que la Ville de Longueuil approuve le projet d'accord de subvention avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Le Canada en fête* pour le projet *La Fête du Canada 2023* dans l'arrondissement de Greenfield Park;

3^o que la Ville de Longueuil confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

3^o que la Ville de Longueuil demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

4° que la cheffe de division - Diffusion culturelle soit autorisée à signer cet accord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-8.15

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 À L'ACTE DE VENTE PUBLIÉ SOUS LE NUMÉRO 25 061 797 PORTANT SUR LE LOT 6 317 305 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-3151)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 à l'acte de vente entre la Ville et XNRGY Holdings ULC publié au Bureau de la publicité foncière le 27 novembre 2019, sous le numéro 25 061 797, et portant sur le lot 6 317 305 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-231017-10.1

NUMÉRO NON UTILISÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-231017-12.1

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET RÉVOCATION D'UNE NOMINATION ANTÉRIEURE (SD-2023-2957)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° révoquer la nomination de M. Luc Labelle au comité de retraite du régime des employés cadres de la Ville de Longueuil;

2° désigner M. Simon Desnoyers-Gervais, chef de la Division - états financiers des régimes de retraite et contrôle interne à la Direction des

finances de la Ville de Longueuil, à titre de membre du comité de retraite du régime des employés cadres de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.2

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2023-2477)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de tenir les séances ordinaires du conseil d'agglomération, pour l'année 2024, aux jours suivants, à compter de 16 h :

18 janvier;
15 février;
21 mars;
18 avril;
16 mai;
13 juin;
4 juillet;
22 août;
19 septembre;
17 octobre;
14 novembre;
5 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.3

MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-105 (OPTION B) POUR L'ACHAT DE TROIS ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION POUR LE CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-2841)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-22-105 (option B) pour l'achat de trois équipements de déshydratation pour le centre d'épuration Rive-Sud (CERS), adjugé à Les Industries Fournier inc., pour un montant de 331 691,38 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-2841.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-089 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES FILTRES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2023-2800)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-089 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des travaux de réfection des filtres de l'usine de production d'eau potable Louise-Gravel, pour une période de quatre ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, WSP Canada inc., pour un montant de 1 720 612,37 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-094 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE AU TRÉSOR (BRANCHES 1 ET 2) ET DU RUISSEAU MASSÉ (BRANCHE 12) (SD-2023-2795)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-094 pour des travaux d'entretien des cours d'eau de la rivière au Trésor (branches 1 et 2) et du ruisseau Massé (branche 12), au plus bas soumissionnaire conforme, Drainage St-Célestin inc., pour un montant de 126 905,42 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à l'émission de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE (CAVAC) CONCERNANT L'AFFECTATION DE TROIS AGENTS(ES) DU CAVAC AU SEIN DU SERVICE DE POLICE (SD-2023-2791)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie (CAVAC) concernant l'affectation de trois agents(es) du CAVAC comme agents(es) de service aux victimes au sein du Service de police, pour une période de trois ans à compter du 19 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.7

ADOPTION AVEC MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT CA-2022-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET SON DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT IDENTIFIANT LES MODIFICATIONS REQUISES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES VILLES LIÉES CONCERNÉES (SD-2023-2567)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter avec modifications, le *Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et son document d'accompagnement identifiant les modifications requises à la réglementation d'urbanisme des villes liées concernées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2007-71 PRÉVOYANT LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ CENTRALE POUR L'EXERCICE DES COMPÉTENCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-2824)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-396 modifiant le Règlement CA-2007-71 prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités*

liées pour le financement des dépenses de la municipalité centrale pour l'exercice des compétences du conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.9

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LE NOUVEAU PROJET COORDINATION DE LA TABLE DE SOLIDARITÉ SAINT-BRUNO (TSSB) ET LA PROLONGATION DU PROJET PRÉPARER L'AVENIR DES AMIS-SOLEIL DANS LE CADRE DE LA MESURE TRANSITOIRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3013)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, dans le cadre de la mesure transitoire de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie :

1° d'approuver le nouveau projet *Coordination de la Table de solidarité Saint-Bruno (TSSB)*, déposé par la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil, fiduciaire du projet pour la Table de solidarité de St-Bruno, pour un montant de 32 557,04 \$;

2° d'approuver la prolongation du projet *Préparer l'avenir des Amis-Soleil*, déposé par l'organisme Amis-Soleil de St-Bruno, jusqu'au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.10

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET LES PONTS DE L'ENTRAIDE, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3012)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Les ponts de l'entraide*, déposé par le Carrefour jeunesse emploi de Marguerite d'Youville, fiduciaire pour la Table de concertation des organismes communautaires de Boucherville, pour un montant

supplémentaire de 42 818 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.11

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE DE GREENFIELD PARK, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3014)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Centre communautaire de Greenfield Park*, déposé par l'organisme Maison internationale de la Rive-Sud, fiduciaire du projet pour le Collectif Greenfield Park Collective, pour un montant supplémentaire de 37 000 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.12

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION DU FINANCEMENT DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE LA MESURE TRANSITOIRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE, CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD (SD-2023-3019)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification du financement pour la réalisation des projets suivants, déposés dans le cadre de la mesure transitoire de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, concernant le territoire de la Ville de Brossard :

1° le projet *Éducation culinaire populaire*, déposé par l'organisme Cuisine de l'amitié pour un montant de 29 304,63 \$;

2° le projet *Des Ailes à Brossard*, déposé par l'organisme Cuisine de l'amitié pour un montant de 33 619,62 \$;

3° le projet *Exercices adaptés pour les personnes atteintes d'arthrite*, déposé par l'organisme Arthrite Rive-Sud pour un montant de 24 848,54 \$;

4° le projet *La pauvreté et l'exclusion à Brossard*, déposé par la Table de concertation de Brossard pour un montant de 49 205,20 \$;

5° le projet *Communauté en santé (savoirs partagés)*, déposé par la Maison internationale de la Rive-Sud pour un montant de 29 403,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.13

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION DU FINANCEMENT DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE LA MESURE TRANSITOIRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE, CONCERNANT LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2023-3020)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification du financement pour la réalisation des projets suivants, déposés dans le cadre de la mesure transitoire de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, concernant le territoire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil :

1° le projet *TAPAJ - Travail alternatif payé à la journée*, déposé par Macadam Sud pour un montant de 66 513 \$;

2° le projet *Pour un CALACS Longueuil*, déposé par le Centre des femmes de Longueuil pour un montant de 30 948 \$;

3° le projet *Accéder à des milieux de vie agréables et sécuritaires dans des logements abordables et adéquats*, déposé par Habitations Communautaires de Longueuil pour un montant de 27 675 \$;

4° le projet *La Halte du coin*, déposé par la Halte du coin pour un montant de 52 845 \$;

5° le projet *Pré-hébergement Chaumière*, déposé par la Maison de la paix pour un montant de 21 754 \$;

6° le projet *La CAL se promène*, déposé par Alpha Iota pour un montant de 25 920 \$;

7° le projet *Uni.es et solidaires pour les locataires de l'agglomération de Longueuil*, déposé par la Coalition des organismes de l'agglomération de Longueuil pour le droit au logement pour un montant de 41 094 \$;

8° le projet *Mobilisation citoyenne autour de la Maison de l'Accueil*, déposé par l'Association coopérative d'Économie Familiale Rive-Sud pour un montant de 36 432 \$;

9° le projet *La SAUL au service de la communauté dans la lutte à l'insécurité alimentaire et à l'exclusion*, déposé par la Société d'agriculture urbaine de Longueuil pour un montant de 14 052 \$;

10° le projet *Co-construction d'une intervention multi composante afin d'organiser des associations de locataires*, déposé par le Comité Logement Rive-Sud pour un montant de 10 432 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.14

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION DU FINANCEMENT DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE LA MESURE TRANSITOIRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE, CONCERNANT LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (SD-2023-3105)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification du financement pour la réalisation des projets suivants, déposés dans le cadre de la mesure transitoire de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, concernant le territoire de l'arrondissement de Saint-Hubert :

1° le projet *L'Atelier Récup'Vélo*, déposé par le Carrefour Jeunesse Emploi de Saint-Hubert pour un montant de 12 082 \$;

2° le projet *Coordination de Développement social Saint-Hubert*, déposé par la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil pour un montant de 20 086 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.15

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 25 SEPTEMBRE 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-3053)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 septembre 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 3 882 363 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.16**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-093 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE AU POSTE DE POLICE SITUÉ AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (SD-2023-3016)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-093 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie mécanique et électrique dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage au poste de police situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Bouthillette Parizeau inc., pour un montant de 128 318,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.17**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-096 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE VIDÉOCONFÉRENCE, AUTORISATION D'UNE DÉPENSE ET EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET LOCAL (SD-2023-2969)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat APP-23-096 pour la fourniture et l'installation de systèmes de vidéoconférence, au plus bas soumissionnaire conforme, AVI-SPL Canada ltée, pour un montant estimé à 303 719,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'autoriser une dépense de 206 118,75 \$, taxes comprises, au contrat APP-23-096 pour la fourniture et l'installation de systèmes de vidéoconférence, requise pour équiper vingt-cinq salles de réunions d'équipements de vidéoconférence compatible avec le service Teams de Microsoft;

3° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 123 797,30 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin et pour la réalisation des travaux complémentaires;

4° d'emprunter au fonds de roulement local un montant n'excédant pas 100 008,54 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin et pour la réalisation des travaux complémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.18

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-097 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE ET DE REMPLACEMENT DE LA TOUR D'EAU DE L'HÔTEL DE VILLE (SD-2023-2937)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-097 pour l'exécution de travaux de réfection de la toiture et de remplacement de la tour d'eau de l'hôtel de ville, au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Charbonneau inc., pour un montant de 2 687 540,63 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.19

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-102 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DE STRUCTURE ET CIVILE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE AU POSTE DE POLICE SITUÉ AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (SD-2023-3018)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-102 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie de structure et civile dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage au poste de police situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, EMS Structure inc., pour un montant de 123 485,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.20**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-103 POUR L'IMPLÉMENTATION D'UN OUTIL DE PROTECTION SÉCURITÉ PAR DNS (OPTION 1) (SD-2023-2222)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-103 pour l'implémentation d'un outil de protection sécurité par DNS (option 1), pour une période de six ans, au plus bas soumissionnaire conforme, ITI inc., pour un montant de 469 833,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Rolande Balma quitte son siège.

CO-231017-12.21**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-111 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE COAGULANTS (SD-2023-2929)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-111 pour la fourniture et la livraison de coagulants, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Kemira Water Solutions Canada inc., pour un montant estimé à 8 714 267,98 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.22**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-114 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES ET AUTRES INSTALLATIONS SOUS PRESSION AUX OUVRAGES D'AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (OPTION 3) (SD-2023-2981)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-114 pour la fourniture de services d'entretien des chaudières et autres installations sous pression aux ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées (option 3), pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Le groupe Simoneau inc., pour un montant estimé à 954 465,83 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.23

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-118 POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE OU DE POMPAGE AVEC CAMION ÉCUREUR ET UNITÉ SOUS VIDE AUX INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (OPTION 2) (SD-2023-3023)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-118 pour le service de nettoyage ou de pompage avec camion écureur et unité sous vide aux installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (option 2), pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Beauregard Environnement ltée, pour un montant estimé de 830 320,71 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.24

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-120 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE BÉTON AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE NORMANDIE (SD-2023-2858)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-120 pour l'exécution de travaux de réparation de béton au réservoir d'eau potable de Normandie, au plus bas soumissionnaire conforme, CIMOTA inc., pour un montant de 222 060,42 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.25**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-125 POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SERVEURS TEMPORAIRE DU 9-1-1 PROCHAINE GÉNÉRATION SITUÉE AU 7151, BOULEVARD COUSINEAU (SD-2023-2959)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-125 pour la construction de la salle de serveurs temporaire du 9-1-1 prochaine génération située au 7151, boulevard Cousineau, au plus bas soumissionnaire conforme, Démolition Probec inc., pour un montant de 286 839,63 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, le tout conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité par le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.26**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-006 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR LES DÉCANTEURS DE MARQUE VAUGHAN POUR LE CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-3124)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-006 pour la fourniture et la livraison de pièces pour les décanteurs de marque Vaughan pour le Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), pour une période de deux ans, à John Brooks Compagnie Limitée, fournisseur unique, pour un montant de 342 283,25 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.27**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-22-133 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE POLYMÈRES ANIONIQUES ET CATIONIQUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-3003)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 144 293,63 \$, taxes comprises, au contrat APP-22-133 pour la fourniture et la livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), adjugé à SNF Canada Ltd, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-3003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.28

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LA CONVENTION INTERVENUE AVEC BENEVA INC. PORTANT SUR LA LOCATION D'UNE CASE DANS LE STATIONNEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 1225, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2023-2784)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue avec Beneva inc. portant sur la location d'une case dans le stationnement intérieur de l'édifice situé au 1225, rue Saint-Charles Ouest, concernant l'établissement du statut réservé de l'espace de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.29

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-399 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION À L'HÔTEL DE VILLE DE LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3041)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-399 ordonnant des travaux de réaménagement et de construction à l'hôtel de ville de Longueuil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.30**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-401 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2009-122 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES 9-1-1 (SD-2023-1969)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-401 modifiant le Règlement CA-2009-122 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres 9-1-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Rolande Balma reprend son siège.

CO-231017-12.31**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-134, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2023-2930)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le *Règlement L-143 décrétant un emprunt n'excédant pas 13 141 000 \$ pour financer la réalisation de projets technologiques*, adopté par le Réseau de transport de Longueuil le 7 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.32**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LABORATOIRES CONFAB INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2023-2771)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Laboratoires Confab inc. concernant le déversement d'eaux usées

industrielles de l'établissement situé au 4355, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.33

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL-3) (SD-2023-2983)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-3), visant à soutenir des projets de construction rapide de logements abordables destinés aux personnes vulnérables, pour une période prenant fin le 1^{er} janvier 2046;

2° de désigner M. Sylvain Lambert, chef de la Division des programmes à titre de personne responsable habilitée à signer les documents requis pour l'administration de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.34

APPROBATION D'UNE ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA STRUCTURATION MONTÉRÉGIENNE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR LES ANNÉES 2023 À 2026 (SD-2023-2702)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente sectorielle de développement pour la structuration montérégienne du développement social pour les années 2023 à 2026, à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la ministre responsable de la Condition féminine, la MRC d'Acton, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de Saurel, la MRC de Rouville, la MRC de la Vallée-du-Richelieu, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de Roussillon, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Centre, la Table de concertation régionale de la Montérégie, la Concertation régionale intégrée en développement social et réussite éducative – Concertation horizon,

l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et en réussite éducative et la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie;

2° de désigner la Table de concertation régionale de la Montérégie organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

3° d'autoriser la contribution financière de la Ville à cette entente en y affectant un montant total de 120 000 \$; provenant du budget d'opération de la Direction de la Culture, des Loisirs et du Développement social, sous réserve pour l'année 2023, que soit reconnue la contribution déjà octroyée à la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil;

4° de désigner Mme Annie Morin, cheffe du Bureau du développement social, à siéger au comité de gestion de l'entente;

5° d'autoriser la mairesse de la Ville de Longueuil à signer cette entente et de prescrire qu'elle ne requière aucune autre signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231017-12.35

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONGUEUIL, AUSSI RECONNUE SOUS LE NOM D'ORCHESTRE PHILARMONIQUE DU QUÉBEC, POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2023-2732)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente d'aide financière avec l'Orchestre symphonique de Longueuil, aussi reconnue sous le nom d'Orchestre Philharmonique du Québec, concernant les conditions et les modalités de l'aide accordée pour son fonctionnement et le soutien de ses activités, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, laquelle est d'un montant total de 142 000 \$, réparti ainsi :

1° une aide financière annuelle de 123 000 \$, taxes comprises, le cas échéant;

2° une aide financière annuelle de 19 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, à titre de contribution pour l'hébergement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-231017-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-231017-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers